

Département de La Haute-Vienne

## Commune de Saint-Priest-Ligoure

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 19 mai 2025

Convocation du 12 mai 2025      Lieu : mairie 20h30

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15      En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, mme Anne-Marie VOISE est nommée secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, DANGLA-GENDREAU Laure , Anne-Marie VOISE ,DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, Pierre LAGRANGE. EVRARD Julien, Guillaume BOUCHER ,

Absentes excusées : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, Betty HILAIRE-LOMBARD, Nadine GARNIER, Mr Jean-Philippe LAMY,.

Pouvoirs : Mme Nadine Garnier donne pouvoir à Mr Guillaume BOUCHER, Mme Betty HILAIRE-LOMBARD donne pouvoir à Mr Bernard Deloménie

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 avril 2025
- Vote des subventions aux associations
- RGPD (règlement sur la protection des données)
- Prix location chapiteau
- Passation d'un emprunt
- Affaires diverses

**Le quorum étant respectée la séance est ouverte à 20h30**

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 avril 2025** : Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 03 mars 2025 qui ne fait l'objet (d'aucune ou de) remarque

**VOTE : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés 8+2 pouvoirs (10)**

**Vote des subventions aux associations** : Pour rappel, lors du vote du budget primitif 2025, l'assemblée délibérante a voté la somme de 8 000 € pour les subventions aux associations.

Il s'agit d'étudier les demandes reçues et de répartir les sommes allouées.

<b>ASSOCIATIONS AYANT DEMANDE DES SUBVENTIONS EN 2025</b>	<b>VOTE DES SUBVENTIONS A VERSER</b>
Fondation du patrimoine	75
Ecole de foot	250
ACCA	900
AAPMA Pêche	100
Amicale 3 <sup>ème</sup> Age	200
FNACA	100
Les 3 Crayons Bleus	300
FNATH	100
Les Restaurants du Cœur	300
DDEN éducation nationale	25
Scléroses en Plaques	100
Secours Populaire 87	300
123Coeurs	100
ADIRP 87 Internés et résistants	50
AFM téléthon	150
Culture et Loisirs	250
Li en goure	1200
Ligue contre le cancer	200
Croix Rouge	200
Partajeu	300
Les Amis de Kilstett	200
La Prévention Routière	100
Amicale Pompiers Pierre Buffière	100

VOTE pour attribuer les subventions :à l'unanimité des membres présents et représentés (8 + 2 pouvoirs) **DELIBERATION N°2025-20**

### **RGPD (règlement sur la protection des données)**

Monsieur le maire rappelle le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

La commune avait fait appel au Cabinet Themys dès 2018 afin de se mettre en conformité. Suite au décès de son dirigeant, il n'a pas été possible de donner suite.

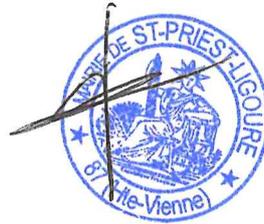
Le Centre de Gestion de la Haute-Vienne a mis en place un contrat groupe en 2022. Le Conseil Municipal a délibéré le 09 mai 2022 (délibération n°2022-22) acceptant l'étape n°1 du contrat (mise en place) mais pas l'étape n°2 (suivi annuel) qui avait été jugé onéreux. La Société Data Vigi Protection n'a pas souhaité donner suite en arguant que nous devions prendre les 2 étapes (mise en place et suivi annuel).

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MISE EN PLACE REGLEMENT</b>	<b>SUIVI ANNUEL</b>
DATA VIGI (contrat groupe CDG)	485 € HT	300 € HT
GAIA CONNECT	800 € HT	450 € HT
WAI PROTECT (sous-traitant Gaia connect)		650 € HT (tarifs ci-dessus révisés contient la mise en place et le suivi)

<b>DELIBERATIONS DU 19 mai 2025</b>

N°2025-20 : Vote des subventions aux associations	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 8 + 2 pouvoirs
N°2025-21 : RGPD Choix de l'entreprise	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 8 + 2 pouvoirs
N°2025-22 : Prix de location du chapiteau	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 8 + 2 pouvoirs
N°2025-23 : Passation d'un emprunt	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 7 + 1 pouvoir

Le Maire, Bernard DELOMENIE



La secrétaire de séance, Anne-Marie VOISE

VOTE pour choisir une entreprise pour mettre en place le RGPD : à l'unanimité des membres présents et représentés (8+2 pouvoirs) pour l'entreprise WAI PROTECT. **DELIBERATION N°2025-21**

### **Prix location chapiteau**

Comme il a été décidé lors du vote du budget, nous avons commandé un chapiteau de 40 m2 que nous pouvons proposer à la location AVEC la salle polyvalente

Il s'agit de décider du prix et des conditions à inscrire sur le contrat (caution, montage....) :

\*Uniquement en location avec la salle polyvalente : 80 €.

\*Caution : 400 €

VOTE pour fixer les prix et conditions de location du chapiteau : à l'unanimité des membres présents et représentés (8+2 pouvoirs). **DELIBERATION N°2025-22**

### **Passation d'un emprunt**

Comme indiqué lors du vote du budget, nous allons contracter un emprunt de 100 000 €.

Nous avons contacté 3 banques dont voici les propositions :

<b>Nom Banque</b>	<b>Proposition taux</b>	<b>Durée</b>
Crédit Agricole	4.09 % fixe	20 ans
Banque Postale	3.82 % fixe	16 ans
Banque Postale	3.85 % fixe	20 ans
Caisse Epargne	3.79 % fixe	20 ans
Caisse Epargne	3.60 % sur livret A variable	20 ans

Monsieur le Maire sort pour le vote.

VOTE pour fixer le taux et les conditions de l'emprunt : à l'unanimité des membres présents et représentés (7 + 1 pouvoir) pour la Caisse d'épargne au taux de 3.79 % sur 20 ans. **DELIBERATION N°2025-23**

### **Affaires diverses :**

\*L'inauguration du jardin Samuel Paty devrait se dérouler le 01 juillet 2025 à 17 heures avec les enfants des écoles.

\*L'assemblée revient sur la demande reçue en mars de la part du service de protection des majeurs concernant un administré qui rencontre des difficultés. Nous avons demandé un dossier complet afin de pouvoir cerner au mieux les besoins de cette personne. Le conseil municipal décide de contacter le service de protection des majeurs dont il dépend ainsi que le juge des tutelles afin de faire part de nos conclusions.

\*La prochaine réunion est prévue le **lundi 23 juin à 20h00**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00**